



La période d'inscription officielle aura lieu du 15 au 19 février 2021

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 5 février 2021 – La période d'inscription officielle pour l'année scolaire 2021-2022 aura lieu du 15 au 19 février pour les **nouveaux élèves** (maternelle et primaire) et jusqu'au 19 mars pour le secondaire. Consultez le www.csdhr.qc.ca pour tous les détails.

Pour les **élèves qui fréquentent déjà nos écoles primaires** (Passe-Partout, maternelle, primaire) la **réinscription** se déroulera du **4 au 12 février**. Pour le secondaire, la **réinscription** et les **choix de cours** auront lieu entre le **15 février et le 19 mars**.

En raison de la pandémie, chaque école ajuste les modalités d'inscription à sa réalité. Pour plus d'informations, les parents sont invités à consulter la page Facebook de l'école que fréquentera leur enfant ou à communiquer avec le secrétariat.



Les parents recevront un courriel de l'école pour procéder à la **réinscription** de leur enfant sur le site [Mozaïk Portail Parents](#). Un guide d'accompagnement et des capsules d'information sur le Portail Parents sont disponibles dans la pastille « Aide aux parents » de la section **Inscription**.

Documents requis pour une nouvelle inscription

Les parents doivent fournir le **certificat de naissance** de l'enfant (original grand format) ainsi qu'au moins une **preuve de résidence** et le **dernier bulletin** (si applicable).

Élèves qui fréquenteront l'école pour la première fois

Le **programme Passe-Partout** est un service gratuit offert aux enfants de 4 ans et à leurs parents pour se familiariser avec le monde scolaire. L'enfant doit avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre.

La maternelle 4 ans est offerte aux écoles suivantes : Bruno-Choquette, Du Petit Clocher, De Ramezay, Jean XXIII, Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Pointe-Olivier, Saint-Jacques, Saint-Joseph (Lacolle) et Saint-Vincent. L'enfant doit avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre. Les parents sont invités à communiquer avec l'école pour connaître les autres critères à respecter. **La maternelle 5 ans** est offerte dans toutes les écoles primaires du territoire. L'enfant doit avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre.

Un **aide-mémoire** réalisé pour guider les parents dans les prochaines étapes de la transition vers le monde scolaire est disponible dans la pastille « En route vers la maternelle » de la section **Inscription** sous l'onglet **Parents**.

Service de garde

La réinscription des élèves qui fréquentent le service de garde aura lieu **du 8 au 19 mars** sur le site [Mozaïk Portail Parents](#).

À propos du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières est une organisation apprenante qui mise sur la collaboration, l'expertise de son personnel, l'application des pratiques efficaces et validées et l'innovation pour mieux faire réussir ses élèves. Il accueille plus de 18 500 élèves au secteur des jeunes qui fréquentent 35 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires et de nombreux élèves adultes inscrits à notre centre de formation professionnelle et notre centre de formation des adultes. Avec plus de 4 000 employés, le CSSDHR est l'un des acteurs incontournables du développement économique en Montérégie. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. Pour plus d'informations, visitez le www.csdhr.qc.ca

- 30 -

Source et information :

Julie Brassard

Service des affaires juridiques et des communications

450 359-6411, poste 7229 | julie.brassard@csdhr.qc.ca

Demande média à l'adresse suivante : cacommunications@csdhr.qc.ca